

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 21 avril 2026 20h

Convocation du 13 avril 2026

Étaient présents : Mesdames FAURE Cécile, LACOSTE Anne-Christine, LESTIENNE Ambre, SIVADIER Pauline

Messieurs BEAUDOUIN Pascal, BRIAND Josselin, CAVARROC Daniel, GIOVANNINI Max, HUGON Roland

Était excusée : GERARD Delphine

Secrétaire de la séance : LESTIENNE Ambre

- Désignation secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne **Ambre LESTIENNE** pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2026

- Indemnités de fonction aux élus

Le conseil municipal décide à l'unanimité des voix, de fixer les indemnités de fonction comme suit :

- **Le Maire : 28,1%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

- **1er adjoint : 14.52%** de l'indice

- **2e adjoint : 7.26 %** de l'indice

Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- Délégations du conseil municipal au Maire

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix, de charger Monsieur le maire par délégation et pour la durée de son mandat :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal.

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités



territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

- Droit à la formation des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix que les orientations du droit à la formation des élus sont les suivantes :

- Chaque année, les élus devront faire connaître leurs besoins de formation en précisant les éléments suivants : objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation.
- La somme de 3 000 € sera inscrite au budget primitif, au compte 65315.

- Membres à la commission d'appels d'offre

Le conseil municipal désigne les membres suivants :

Titulaires : BRIAND Josselin, CAVARROC Daniel, LESTIENNE Ambre

Suppléants : FAURE Cécile, HUGON Roland, LACOSTE Dominique

- Membres de la commission communale des impôts directs

La commission des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). À toutes fins utiles, je vous invite à consulter le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr qui présente dans l'espace dédié l'ensemble des informations relatives à cette commission.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, **en nombre double**, proposée par le conseil municipal.

- Correspondant défense

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, **BEAUDOUIN Pascal (titulaire) et BRIAND Josselin (suppléant)** en tant que correspondants défense de la commune de Camboulit.

- Délégués au Syndicat Territoire Énergie 46

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner le délégué du Syndicat Départemental d'Énergie du Lot (TE46) :

SIVADIER Pauline (titulaire) et CAVARROC Daniel (suppléant)

- Délégués au Syndicat du Limargue et Ségala

Le conseil municipal désigne les délégués au « Syndicat Limargue et du Ségala » suivant :

CAVARROC Daniel (titulaire) et BEAUDOUIN Pascal (suppléant)

- Délégués au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot

Le conseil municipal désigne comme représentant titulaire à l'assemblée générale :

BEAUDOUIN Pascal

- Et comme suppléante : **LESTIENNE Ambre.**

- Délégués Environnement du SYDED

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner :

CAVARROC Daniel (titulaire), LACOSTE Anne-Christine et GERARD Delphine (suppléantes)

- Délégués Assainissement du SYDED

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, de désigner :

CAVARROC Daniel (titulaire), et BEAUDOUIN Pascal (suppléant)

- Délégué AGEDI

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire : **Mme LACOSTE Anne-Christine.**

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant : **M. HUGON Roland.**

- Délégués Sauvegarde du Célé

CAVARROC Daniel (titulaire)

- Délégués Route du Célé

CAVARROC Daniel (titulaire)

- Membres des diverses commissions communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix, de créer 10 commissions municipales, et chargées respectivement des thèmes suivants :

FINANCES : Pascal BEAUDOUIN Daniel CAVARROC, Ambre LESTIENNE et Cécile FAURE

BATIMENTS : Pascal BEAUDOUIN, Daniel CAVARROC, Ambre LESTIENNE et Dominique LACOSTE

VOIRIE : Pascal BEAUDOUIN, Daniel CAVARROC, Roland HUGON, Dominique LACOSTE
Suppléantes : Pauline SIVADIER et Ambre LESTIENNE

ASSAINISSEMENT : Daniel CAVARROC, Pascal BEAUDOUIN, Dominique LACOSTE et Roland HUGON

SCOLAIRE : Pauline SIVADIER et Ambre LESTIENNE



SALLE DES FETES : Max GIOVANINNI, Daniel CAVARROC et Dominique LACOSTE
Suppléants : Josselin BRIAND et Anne-Christine LACOSTE

URBANISME : Pascal BEAUDOUIN, Daniel CAVARROC, Ambre LESTIENNE, Anne-Christine LACOSTE, Roland HUGON et Cécile FAURE

COMMUNICATION : Pascal BEAUDOUIN, Daniel CAVARROC, Ambre LESTIENNE, Anne-Christine LACOSTE, Cécile FAURE et Max GIOVANINNI

EMPLOYÉS : Pascal BEAUDOUIN, Daniel CAVARROC et Ambre LESTIENNE
Suppléantes : Pauline SIVADIER et Cécile FAURE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Tout le conseil municipal

- Recrutement d'un employé communal pour l'entretien

Suite au départ en retraite du précédent employé communal, une campagne de recrutement est en cours. Il n'y a pas eu de candidatures de fonctionnaires durant la période légale de 15 jours du dépôt de l'annonce sur le site officiel de la fonction publique.

Six candidatures ont déjà été reçues et une annonce va être déposée à France Travail. Le choix final sera fait après étude des compétences de chacun et après les entretiens prévus prochainement.

- Vote du taux des taxes locales

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide pour 2026 de reconduire les taux de 2025 à l'identique à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : **34,73%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **93,96%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **13.25%**

- Vote du budget 2026

Le conseil municipal décide d'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Fonctionnement : 340 770,83 €

| Dépenses | Voté |
|------------------------------------|------------|
| Charges à caractère général | 78 224,83 |
| Charges de personnel | 58 300,00 |
| Attribution de compensation | 25 526,00 |
| Autres charges de gestion courante | 43 200,00 |
| Intérêt des emprunts | 520,00 |
| Virement investissement | 135 000,00 |
| Recettes | |
| Ventes diverses | 2 540,00 |
| Impôts et taxes | 98 111,00 |
| Dotations | 60 605,00 |
| Autres produits | 17 440,00 |
| Excédent reporté | 162 074,83 |



Investissement : 175 783,79 €

| Dépenses | Voté |
|---|------------|
| Passage à niveau | 5 000,00 |
| Appartement étage | 5 000,00 |
| Voirie | 30 000,00 |
| Matériel | 10 007,00 |
| Cœur de village | 30 000,00 |
| Parking | 3 300,00 |
| Cimetière | 5 000,00 |
| Signalétique | 5 000,00 |
| Église | 10 000,00 |
| Bâtiment périls | 15 000,00 |
| Salle des fêtes | 5 000,00 |
| Mairie | 10 000,00 |
| Chapelle | 4 600,00 |
| Jardin conservatoire | 12 500,00 |
| Emprunt | 8 900,00 |
| Caution | 1 000,00 |
| Report | 15 476,79 |
| Recettes | |
| DETR | 16 907,00 |
| 1068 excédents de fonctionnement capitalisé | 18 876,79 |
| FCTVA | 4 000,00 |
| Caution | 1 000,00 |
| Virement du fonctionnement | 135 000,00 |

Et autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

- Questions diverses

L'association Cinétoile a retenu la commune de Camboulit pour une projection en plein air courant 2026. Deux films seront choisis au sien d'une liste. Une réunion à l'Astrolabe à Figeac est prévue le 28 avril à 18h30 et deux conseillers municipaux s'y rendront.

L'association REISSA d'Assier demande une participation financière sur la base de 300 € par an. Deux enfants de la commune bénéficient actuellement des activités mises en place par l'association. La participation est votée à l'unanimité par le Conseil municipal.

La commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'école d'Assier pour des séances de natation d'un montant de 27,50 €. La subvention est votée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Un devis a été réalisé en date du 11/11/2025, concernant l'installation d'une balançoire sur la commune. Le Conseil municipal émet un avis favorable pour réétudier à cette proposition et réactualiser le devis.

Monsieur de Maire propose l'achat d'une Marianne pour la mairie, avec un socle à faire réaliser par un artisan de la commune. Le Conseil municipal émet un avis favorable.



Monsieur le Maire souhaite commémorer dignement le 8 mai. Il a été décidé que la cérémonie aurait lieu à 17h. Une invitation sera envoyée à la FNACA, à l'association des porte-drapeaux de Figeac, au commandant de la brigade de gendarmerie de Figeac et à la sous-préfète du Lot. Un vin d'honneur sera proposé après la cérémonie.

Question posée par Anne-Christine LACOSTE au sujet des moyens de communication entre les conseillers municipaux et la confidentialité des données partagées. Il est notamment proposé de créer des adresses mail officielles pour les élus. Anne-Christine LACOSTE et Roland HUGON vont se pencher sur la question.

Pauline SIVADIER propose que les élus puissent faire une formation de premiers secours auprès des pompiers ou de la Croix-Rouge. La proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

La Boîte à idées, installée récemment près de la salle des fêtes, a rencontré du succès et contenait déjà cinq propositions. Les idées seront toutes numérotées et datées :

N°1 du 21/04/2026 : proposition de mettre en place un parking fermé et sécurisé, ou des boxs.

Réponse : l'idée va être étudiée, sous réserve d'un avis favorable des Bâtiments de France et des membres élus du Conseil municipal.

N°2 du 21/04/2026 : proposition de mettre en place du covoiturage au sein de la commune pour compenser la hausse du prix de l'essence.

Réponse : des solutions existent (applications, sites internet...), le projet sera étudié par le Conseil municipal.

N°3 du 21/04/2026 : proposition de rendre hommage à une personnalité émérite du village.

Réponse : c'est une idée très intéressante et déjà envisagée par le Conseil municipal. Oui, un hommage sera rendu à cette personne.

N°4 du 21/04/2026 : proposition de faire installer une benne à encombrants ponctuellement.

Réponse : l'idée est bonne et sera étudiée. Le Conseil municipal va se rapprocher du SYDED pour savoir s'ils peuvent s'en occuper. Si ce n'est pas possible, nous réfléchiront à d'autres solutions.

N°5 du 21/04/2026 : proposition de mettre en place une cabane à livres.

Réponse : des projets similaires sont en cours de réflexion, nous allons approfondir cela.

La séance est levée à 22h27,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pascal BEAUDOUIN

Procès-verbal en attente d'approbation